

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, tenue le 2 octobre 2017 à 20h00 à la salle du Conseil située au 1, 1^{ère} avenue Ouest à Mont-Louis.

Sont présents :

Serge Chrétien, maire
Diane Dupuis, conseillère au siège # 1
Germain Émond, conseiller au siège # 3
Claude Laflamme, conseiller au siège # 4
Renaud Robinson, conseiller au siège # 6

Tous formants quorum, sous la présidence de monsieur Serge Chrétien, maire.

Sont également présents:

Suzanne Roy, sec.-trés. et directrice générale
Diane Gaumont, adj. à l'administration et sec-trés. adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Adoption des procès verbaux :
 - a. Séance ordinaire du 5 septembre 2017
 - b. Séance extraordinaire du 18 septembre 2017
4. Acceptation des dépenses – État comparatif et prévisionnel 2017
5. Programme RRRL du MTMDET – Volet AIRRL 2015-150 - Mur de soutènement / Chemin du Portage – Rapport final de dépenses
6. Automation et contrôles alimentation en eau – Gros-Morne /Octroi du contrat de travaux
7. Chargeuse-rétro caveuse
 - a. Octroi du contrat d'achat par crédit-bail
 - b. Disposition de la pépinière JCB 2005
8. CLD de La Haute-Gaspésie – Aide financière de 25 000 \$
9. Rampe d'accès Kavale – Octroi du contrat de travaux
10. Passerelle – Rue du Souvenir
 - a. Recommandation de paiement # 2
 - b. Certificat de réception définitive des travaux
11. Entretien Rond Point – Chemin du Portage
12. OMH Mont-Louis – Budget révisé 2017
13. Plan de subdivision cadastrale
14. Demandes diverses
15. Rapport des représentants municipaux aux différents comités
16. Période de questions
17. Levée de la session

181-10-2017 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Claude Laflamme,
Appuyé par Renaud Robinson,
et résolu à l'unanimité des conseillers :
QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé et que le point «Demandes diverses» demeure ouvert.
Proposition adoptée.

182-10-2017 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Tous les membres du Conseil déclarent avoir lu les procès-verbaux des sessions suivantes :

- ✓ Séance ordinaire du 5 septembre 2017
- ✓ Séance extraordinaire du 18 septembre 2017

Sur proposition de Renaud Robinson,
appuyé de Germain Émond.

il est résolu à l'unanimité que les procès-verbaux soient adoptés tel que rédigés.

Proposition adoptée.

183-10-2017 ACCEPTATION DES DÉPENSES

Sur proposition de Claude Laflamme,

Appuyée de Diane Dupuis,

Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil approuve les listes de dépenses suivantes :

Comptes à payer, pour un total général de	45 377.86 \$
Comptes payés, pour un total général de	23 580.98 \$
Paiements par dépôt direct, pour un total général de	53 251.74 \$

Présentées aux membres du Conseil lors de la préséance.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution.

Proposition adoptée.

DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF ET PRÉVISIONNEL POUR L'ANNÉE 2017

La secrétaire-trésorière dépose deux états comparatifs tels que prévus à l'article 176.4 C.M.

Le premier état compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondance.

Le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant selon les renseignements dont dispose le secrétaire-trésorier et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

184-10-2017 PROGRAMME RRRL DU MTMDET – VOLET AIRRL 2015-150 Mur de soutènement – Chemin du Portage – RAPPORT FINAL DE DÉPENSES

Considérant que le certificat de réception provisoire a été donné le 5 septembre 2017 ;

Considérant que le rapport final fait état des dépenses suivantes :

Construction R.J. Bérubé	275 893.50 \$
Contrôle qualité - Englobe Corp.	11 943.47 \$
Surveillance des travaux – ARPO groupe-conseil	25 252.88 \$
TVQ non remboursable	14 930.57 \$
TOTAL	314 260.45 \$

Sur proposition de Renaud Robinson,

Appuyée de Germain Émond,

Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis approuve le rapport final de dépenses pour la réalisation des travaux de réparation du mur de soutènement sur le Chemin du Portage dans le cadre du programme RRRL du MTMDET – Volet AIRRL 2015-150 et autorise la secrétaire-trésorière à transmettre le rapport au MTMDET.

Proposition adoptée.

185-10-2017 AUTOMATION ET CONTRÔLES ALIMENTATION EN EAU – GROS-MORNE

Considérant que l'ouverture des soumissions s'est déroulée le 2 octobre 2017 à 10h01 et que les soumissionnaires ont déposé les offres suivantes :

1. Lafontaine Leclerc inc.	256 394,25 \$
2. Les entreprises Allen Dumaresq	308 822,85 \$
3. Construction LFG	309 377,03 \$
4. Action Progexco inc.	455 875,88 \$

Considérant que la différence entre la plus basse soumission et l'estimation des coûts est de 55,9% ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis ne possède pas les crédits budgétaires pour la réalisation d'un projet de cet ampleur ;

Pour ces raisons,
Sur proposition Renaud Robinson,
Appuyée de Claude Laflamme,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis rejette l'ensemble des soumissions déposées ;

QU'un nouveau projet d'appel d'offres soit déposé en réduisant la portée des travaux ;

Proposition adoptée.

186-10-2017 CHARGEUSE-RÉTRO CAVEUSE JOHN DEERE 710L – OCTROI DU CONTRAT DE LOCATION/ACHAT PAR CRÉDIT-BAIL AVEC VALEUR RÉSIDUELLE

Considérant l'appel d'offres 2017-TP02 se terminant le 26 septembre 2017 à 10h00 ;

Considérant qu'une soumission a été déposée par Nortrax Québec inc. au montant de 225 181,53 \$ payable en 60 versements de 3 753.03 \$, taxes incluses avec un résiduel de 71 040 \$ avant taxes;

Considérant que la soumission est conforme à l'appel d'offres ;

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyé de Claude Laflamme,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis décrète la location/achat d'une chargeuse-rétrocaveuse John Deere 710L de Nortrax Québec inc. pour une période de 60 mois par crédit-bail et autorise la signature des documents contractuels par la directrice générale conformément à la soumission déposée.

Proposition adoptée.

187-10-2017 DISPOSITION DE LA PÉPINE JCB 2005

Sur proposition de Diane Dupuis,
Appuyée de Germain Émond,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise la mise en vente de la Pépinière JCB2005 pour un montant minimal de 30 000 \$. Toutes les offres seront présentées au Conseil pour décision.

Proposition adoptée.

188-10-2017 REMPLACEMENT DE LA GALERIE/RAMPE D'ACCÈS DE LA KAVALE – CENTRE JUDES DROUIN

Considérant qu'un appel d'offres a été demandé à 4 soumissionnaires ;

Considérant que deux (2) soumissions ont été déposées :

Marin Construction	30 468.38 \$
Construction F. Thibo inc.	14 803.03 \$

Sur proposition de Claude Laflamme,
Appuyée de Diane Dupuis,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité Saint-Maxime-du-Mont-Louis décrète les travaux de

remplacement de la galerie/ rampe d'accès de la Kavale – Centre Judes Drouin et octroie le contrat au soumissionnaire le plus bas conforme soit Construction F. Thibo inc. pour la somme de 14 803.03 \$.

La secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité possède les crédits pour la dépense autorisée dans la présente résolution.

Proposition adoptée.

189-10-2017 PASSERELLE DE LA RUE DU SOUVENIR – RECOMMANDATION DE PAIEMENT # 2 (finale)

Considérant que la firme Stantec, chargé de la surveillance du chantier dans le dossier de reconstruction de la passerelle de la Rue du Souvenir- Gros-Morne réalisé à l'automne 2016 a préparé une recommandation de paiement finale suite à l'examen des travaux;

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée de Claude Laflamme,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis accepte la recommandation de paiement et autorise le versement d'une somme de 4 568,31 \$, taxes incluses.

La secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité possède les crédits pour la dépense autorisée dans la présente résolution. La dite dépense fera l'objet d'une réclamation à la Sécurité civile – dossier 5336.

Proposition adoptée.

190-10-2017 PASSERELLE RUE DU SOUVENIR – CERTIFICAT DE RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX

Considérant que les travaux de reconstruction d'une passerelle pour piéton sur la rue du Souvenir située à Saint-Maxime-du-Mont-Louis, secteur Gros-Morne ont fait l'objet d'une réception provisoire le 7 novembre 2016 ;

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée de Claude Laflamme,
Il est proposé à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis accepte la réception définitive de ces travaux en date du 22 septembre 2017 et autorise la directrice générale et apposer sa signature sur le document «certificat de réception définitive – projet 157100691» pour et en son nom.

Proposition adoptée.

191-10-2017 ENTRETIEN ROND POINT – CHEMIN DU PORTAGE /SECTEUR GROS-MORNE – RUE PRIVÉE

Considérant que suite à une mésentente entre résidents dans le secteur du rond point à l'extrémité du Chemin du Portage, une demande d'abandon d'entretien d'une rue privée a été déposée par deux citoyens parti au litige ;

Considérant que la Loi sur les compétences mentionne :
70. Toute municipalité locale peut entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains.

Considérant que cet article est nécessaire pour habiliter la municipalité à intervenir sur une voie de circulation de propriété privée, à la condition qu'une majorité de propriétaires ou d'occupants riverains en fassent la demande ;

Sur proposition de Claude Laflamme
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis maintienne l'entretien et

le déneigement du rond Point à l'extrémité du Chemin du Portage ;

QUE les riverains touchés par cette section de route soient informés de la nécessité de déposer une requête signée par la majorité d'entre eux afin d'habiliter la municipalité à intervenir.

L'inspecteur municipal est désigné pour rencontrer les occupants afin d'obtenir une requête d'ouverture d'une rue privée.

Proposition adoptée.

192-10-2017 OMH MONT-LOUIS – BUDGET RÉVISÉ 2017

Considérant que la Société d'Habitation du Québec a procédé au dépôt d'un budget révisé en date du 1^{er} septembre 2017 ;

Considérant que la quote-part municipale augment de 6347 \$ à 6461\$;

Considérant que la dépense supplémentaire est occasionnée par le réajustement de la rémunération du directeur pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016 ;

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée de Claude Laflamme,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis accepte la correction budgétaire telle que présentée par la Société d'Habitation du Québec.

Proposition adoptée.

**193-10-2017 PLAN DE SUBDIVISION CADASTRALE – DOSSIER 2009-0259
SUBDIVISION CADASTRALE - REMPLACEMENT DU LOT 5 632 527**

Considérant qu'une demande de permis de lotissement a été déposée afin de remplacer le lot 5 632 527 par les lots 6 153 878 et 6 153 879 appartenant à monsieur Guy Robichaud ;

Considérant que le certificat autorisant une opération cadastrale requis en vertu du règlement de lotissement a été approuvé ;

Sur proposition de Diane Dupuis,
Appuyée de Renaud Robinson,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis approuve le plan de subdivision cadastrale tel que préparé par Christian L'Italien, a.-g. sous le # 2827 de ses minutes datée du 12 septembre 2017.

Proposition adoptée.

PÉRIODE DE QUESTIONS

194-10-2017 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Germain Émond, la séance est levée.

Serge Chrétien, maire

Suzanne Roy, d.g. et sec.- très.

Je, Serge Chrétien, maire, atteste que la signature du présent procès verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Serge Chrétien, maire